

ASSEMBLÉE NATIONALE

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2524

présenté par
M. Juvin, M. Forissier et Mme de Maistre

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.